

Commune de RUELISHEIM

Aménagement des traversées RD20, RD20.4 et RD20.2

**Premières
Orientations
d'aménagement**



Agence Départementale
d'Aménagement et d'Urbanisme
du Haut-Rhin

Réunion du 31 mars 2016

Préambule

La commune de Ruelisheim a mis en place une réflexion sur les traversées de la commune, en envisageant de travailler :

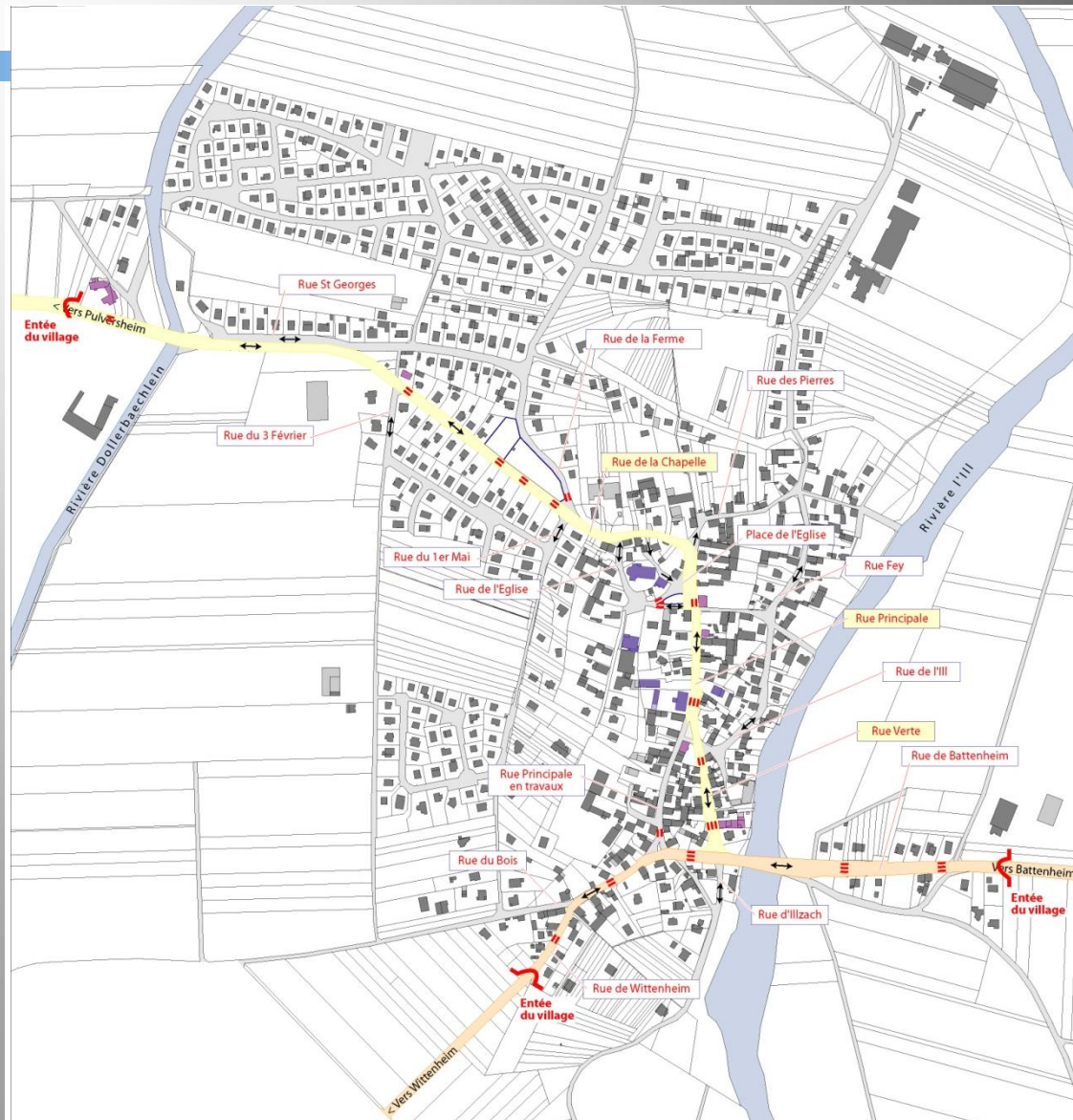
- sur l'aménagement de ces **traversées d'agglomérations** : la **RD20** en venant d'Ensisheim, la **RD20.4** allant de Wittenheim à Ruelisheim, et la **RD20.2** qui relie Battenheim à Wittenheim au sud du noyau villageois,
- sur la **place centrale de l'église**, en coeur de village, le long de la RD20.4,
- sur **l'aménagement devant la Mairie**.

Le projet consiste à organiser une **réflexion globale sur le fonctionnement des traversées d'agglomération**, en proposant de grandes lignes d'aménagement, et de réaliser au centre du village une opération plus spécifique d'aménagement urbain, avec la mise en valeur du patrimoine.

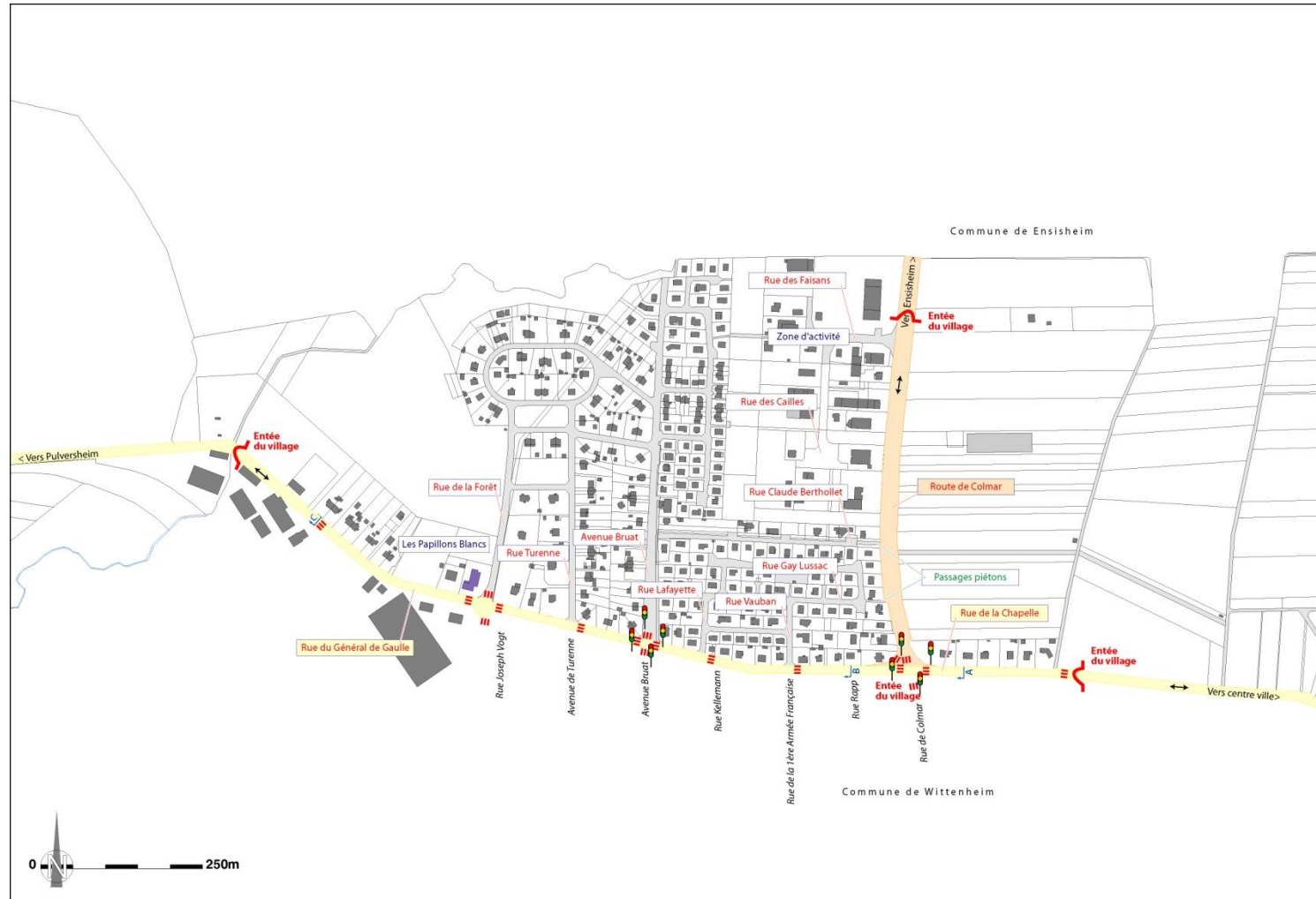
L'objet de l'étude a pour but **d'identifier les problématiques** et de **proposer des solutions**.

Les traversées d'agglomération

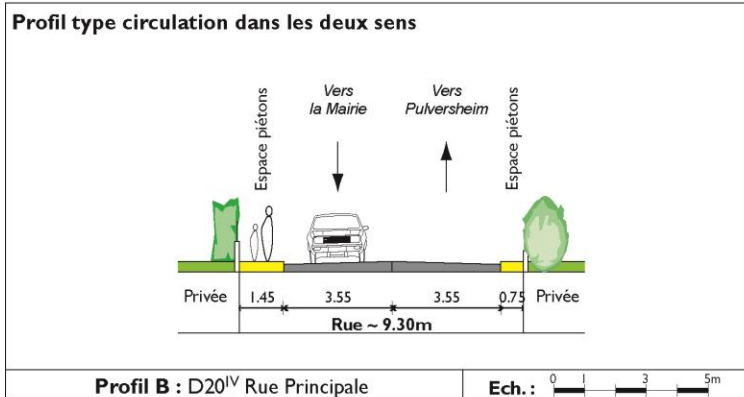
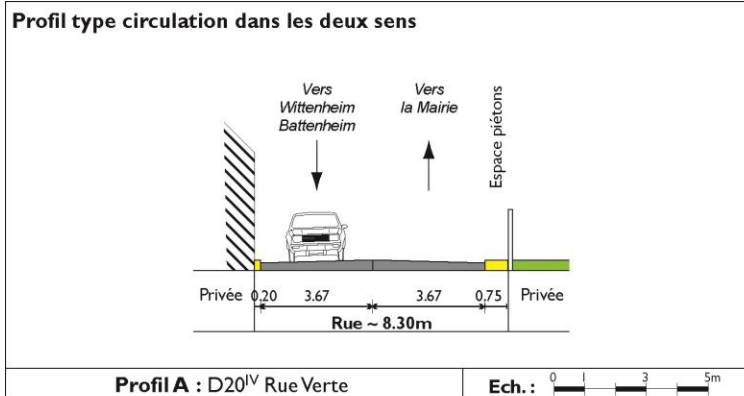
Etat existant – Plan de situation – Village



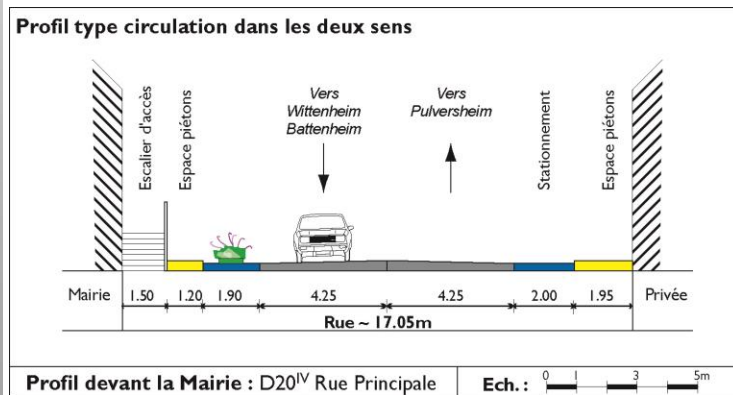
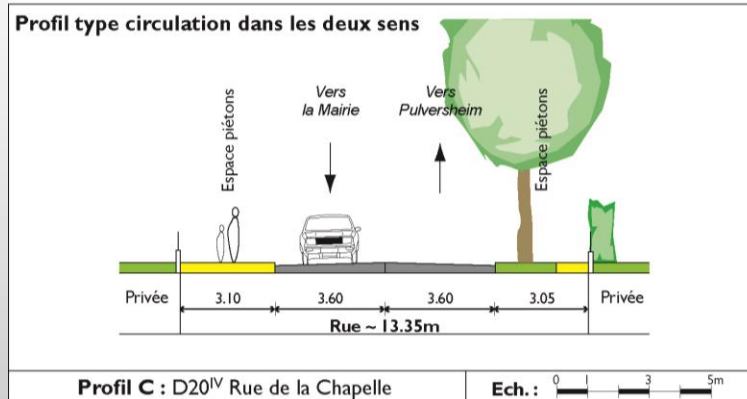
Etat existant – Plan de situation *Cité Sainte Barbe*



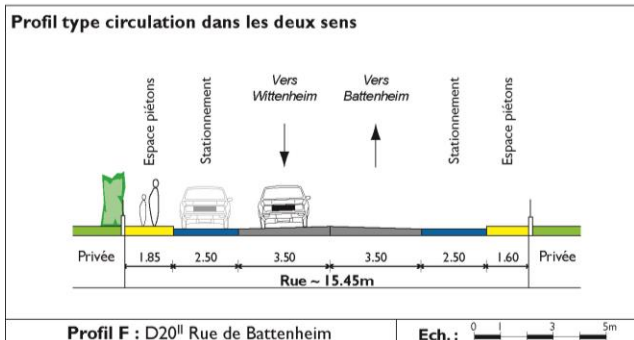
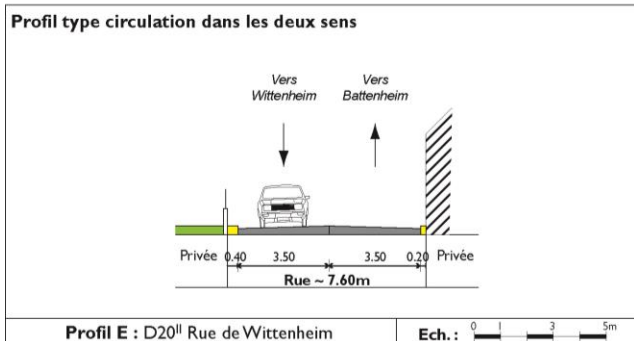
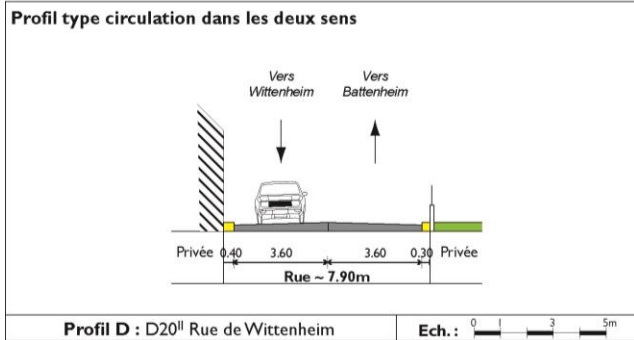
Etat existant – Profils RD20.4 Village



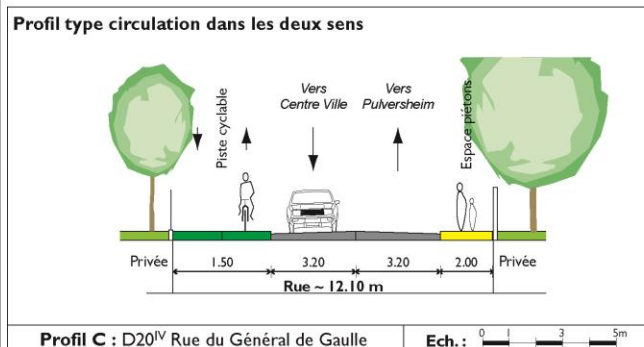
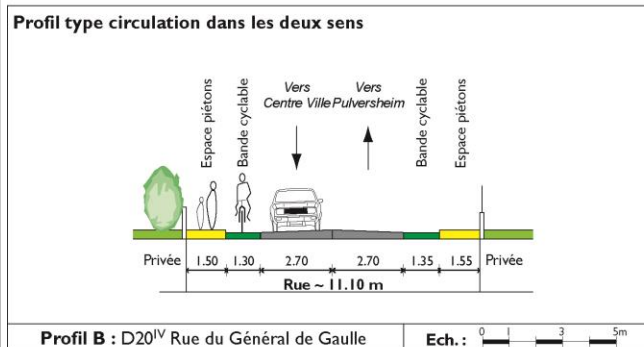
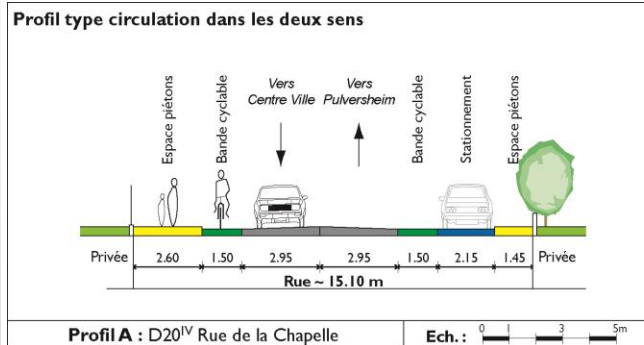
Etat existant – Profils RD20.4 Village



Etat existant – Profils RD20.2 Village



Etat existant – Profils RD20/RD20.4 Cité Sainte Barbe



Contraintes générales

Les **objectifs affirmés** à travers le projet sont les suivants :

- Sécuriser les entrées de village
- Réaliser des aménagements permettant de **réduire les phases d'accélération au sein de la commune**,
- Pacifier le passage au niveau du cœur d'agglomération (place de l'église),

L'éclairage sera également pris en compte.

Le déneigement

Le déneigement en période hivernale des RD dans la commune est confié à l'unité routière, service dépendant du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

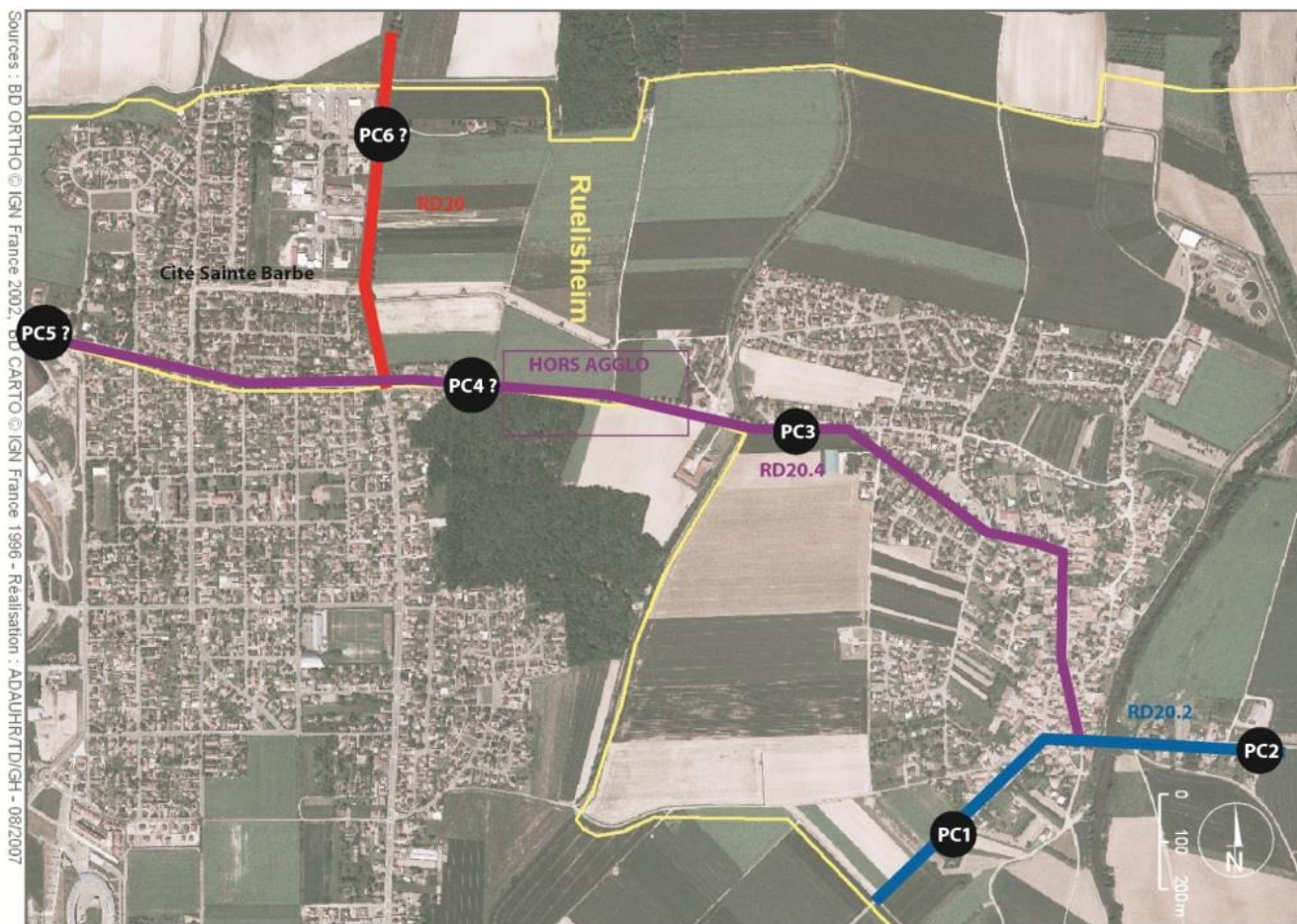
Afin de permettre la continuité du déneigement au sein de la commune, il y aura lieu de laisser au chasse-neige un passage suffisamment large au droit de tout rétrécissement de la chaussée.

Ainsi, dans l'étude ci-après la **largeur minimale retenue est de 3,30 m** (cote prise entre deux bordures non franchissables). Cette largeur pourra éventuellement être réduite à 3,10 m après **accord** explicite de l'unité routière assurant le déneigement des voies.

Accidentologie et comptages routiers

Les données sur les dernières années (2010 à 2014), seront traités dans le cadre de l'étude sécurité.

Ainsi que les comptages à mettre en place. (validation des 6 points de comptages).



Les principes généraux – passages piétons

Les passages piétons

La visibilité réciproque des usagers est primordiale pour assurer la sécurité des piétons. Les véhicules en stationnement, les plantations et les éléments constitutifs du mobilier urbain peuvent être des masques susceptibles de réduire la visibilité des piétons (a fortiori des enfants et des personnes en fauteuil roulant) lors de la traversée.

Dans le cadre de cette étude, il est préconisé pour les passages piétons : la mise en place de passages piétons, marqué par une avancée par un îlot protecteur, une signalétique appropriée, et un éclairage approprié, ainsi que la mise en place de dalles podotactiles.

Système à répartir le long des RD.



Les principes généraux - stationnements

Le stationnement le long des rues

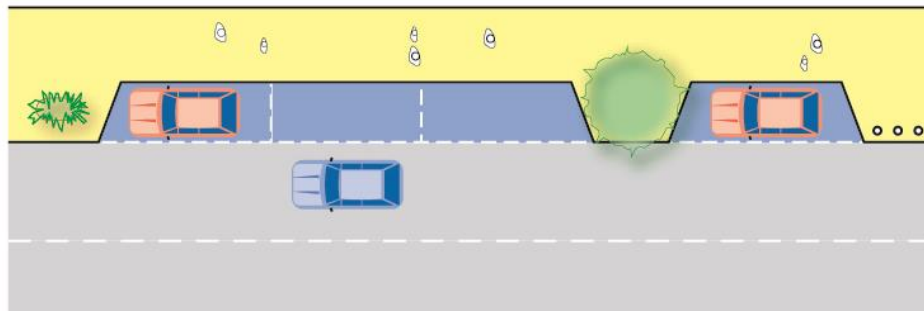
Le stationnement longitudinal des véhicules le long des voies de circulations devra être clairement identifié, tant par l'automobiliste que par le piéton pour contribuer à la sécurité de l'ensemble des usagers.

Cet espace compris entre la voirie et le trottoir devra posséder son emplacement spécifique.

Les places de stationnement devront être très clairement matérialisées (bordures, enrobé de couleur différente de celui de la voirie, pavage, etc ...).

Le début et la fin des files de stationnement devront être protégés par le trottoir complété par du mobilier urbain (bac à fleurs, etc...) judicieusement disposé. Ces protections des « têtes » de stationnement permettent en outre de protéger les voitures en stationnement mais également de maintenir les véhicules dans leurs voies, ce qui contribue à contenir également la vitesse des véhicules.

Il s'agit d'idées directrices qu'il conviendra de compléter pour respecter les sorties des propriétés.



Les principes généraux – les arrêts de bus

Les arrêts de bus

Les arrêts de bus sont souhaités avec la mise en place d'un quai accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les arrêts des bus se font sur la voie, avec une signalétique adaptée.

Compléter avec les informations réseau M2A

Les principes généraux – piste cyclable

Les pistes cyclables

Elles sont en dehors des emprises des RD.

Une piste est déjà présente dans la Cité Sainte Barbe., et se prolonge vers le village. Un projet est en cours rue Saint Georges.

Un projet pour rejoindre Battenheim est également en cours.

Pour le village, la solution serait plutôt à trouver sur le trottoir pour les enfants.

Carte des pistes cyclables à produire .

Voir pour la continuité des cheminements.

La RD20.4

Entrée Ouest – Cité Sainte Barbe

Situation actuelle

L'entrée n'est pas à proprement parlé matérialisée au sol. Elle est perceptible par la signalétiques (panneau d'entrée d'agglomération). Et l'environnement bâti industriel.

Danger : arrivée de Wittenheim par un virage.

La voirie est bordée d'un large trottoir en partie sud (piste cyclable) et d'un trottoir normal au nord, et sécurise les piétons.

Dans cette partie, la voie est relativement large (7m de large), hors emprise des bas-côtés.
Passage piétons existants.

Objectif

Marquer l'entrée de ville. Mais mise en place d'un ilot compliquée au vu de la configuration, à moins de le mettre hors agglomération (et de déplacer le panneau ...).
Marquage vertical.

Principe retenu

Signalétique à améliorer. Eclairage plus urbain (actuellement éclairage routier / Zone Industrielle).
Possibilité de matérialiser un passage surélevé en agglomération.

La RD20.4

Cité Sainte Barbe

Situation actuelle

Arrivée sur le giratoire avec la rue de la Forêt. Traitement de la voie satisfaisant.

Carrefour à feux avec la rue Bruat.

Carrefour à feux avec la RD20.

Voie aménagée avec des trottoirs de chaque côté, et une piste cyclable en double sens de part et d'autre des voies de circulation.

Sortie de la cité Sainte Barbe, marquée par la traversée de la piste cyclable.

Objectif

Ralentir la circulation en passant par des aménagements de passage piétons plus marqués ?

Principe retenu

Avancée des passages piétons par ilots.

La RD20.4

Entrée Ouest du village (chapelle Notre Dame du Chêne)

Situation actuelle

L'entrée n'est pas à proprement parlé matérialisée au sol. Elle est perceptible par la signalétiques (panneau d'entrée d'agglomération, présence de candélabres urbains, abri-bus, ...).

La voie est très large, bordée de trottoir, et de stationnements (bus ou voitures). Les ilots sont en durs au niveau central.

Objectif

Marquer l'entrée de ville.
Ralentir la circulation.

Principe retenu

Mise en place d'un ilot central.

La RD20.4

Entrée Ouest du village

Situation actuelle

Passage entre la chapelle et l'entrée du village par une voie et une contre allée.
Bâti sur un seul côté (au nord).

Objectif

Ralentir la circulation.

Principe retenu

Marquer le bas-côté sud par des bordures ?
Aménager un passage piéton (pour aller où ?)
Aménager un ilot central (il faudrait prendre sur l'espace vert de la contre-allée).

La RD20.4

Traversée du village

Situation actuelle

Voie large .Avec des trottoirs.

Passage place de l'église à marquer.

Passage devant la mairie : marquer le parvis.

Objectif

Ralentir la circulation.

Principe retenu

Mise en place d'un ilot central ?

Marquer des stationnements ?

Mise en place de ralentisseurs ? (place de la Mairie et/ou église).

La RD20.2

En venant de Battenheim

Situation actuelle

Perspective ouverte sur les champs.

Trottoir existant au sud.

Eclairage urbain.

Objectif

Marquer le passage en entrée de village.

Ralentir la circulation.

Principe retenu

Mise en place d'un ilot central incitant à ralentir, et permettant de signaler l'entrée de village.

Type de principe et matériaux à harmoniser sur l'ensemble de la commune.

La RD20.2

En agglomération

Situation actuelle

Voie large, avec trottoirs et stationnements au nord.

Passage sur l'III.

Carrefour avec al RD20.4.

Trottoirs étroits entre le carrefour central et la sortie vers Wittenheim.

Objectif

Ralentir la circulation.

Sécuriser le carrefour principal avec la RD20.4. Signalétique à renforcer.

Agrandir les trottoirs.

Proposer du stationnements au niveau du carrefour avec la RD20.4.

Principe retenu

Renforcer le marquage au sol, réduire la bande roulante au droit du carrefour central, agrandir les trottoirs et proposer du stationnement.

Marquer les entrées de ville par un ilot central.

La place du village

Place du village

Situation actuelle

Place peu définie (va être différente avec la démolition du presbytère).

Cœur historique, commerciale et de services.

Réserve de stationnements pour le fonctionnement du centre

Objectif

Vitesse de circulation à ralentir.

Favoriser la circulation piétonne.

Améliorer la signalétique, et le traitement des matériaux au sol

Principe retenu

Voirie à minimiser.

Place qui déborde sur la RD ?

Zone 30 ?

La place de la Mairie

Place de la Mairie

Situation actuelle

Parvis du bâtiment public eu visible (par les escaliers notamment).

Cœur historique,.

Réserve de stationnements pour le fonctionnement des équipements publics (école, ...)

Objectif

Vitesse de circulation à ralentir.

Marquer l'équipement public.

Améliorer la signalétique, et le traitement des matériaux au sol

Principe retenu

Aménagement d'un parvis surélevé.

Zone 30

Coûts des travaux / Phasage

Le coût des travaux de voirie est estimé au m². Ce qui peut représenter des sommes très vite assez importantes.

Le phasage est donc primordiale.

Travaux par ordre de priorité :

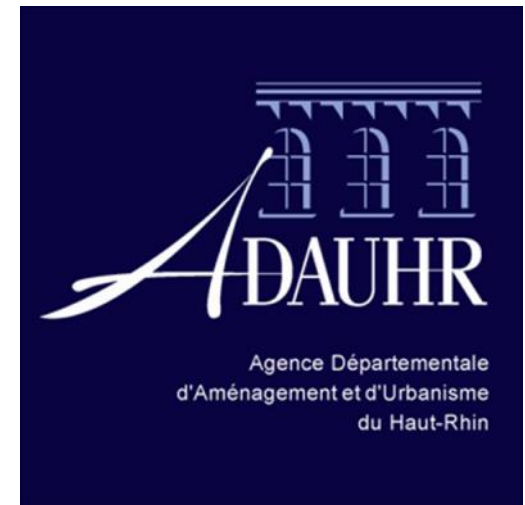
- Place de la Mairie
- Place du village
- Carrefour RD20.4 et RD20.2
- Entrées de ville

Calendrier prévisionnel

Mai-Juin 2016 : présentation du programme (sécurité des traversées)

Avis CD68 sur étude sécurité avant engagement de travaux

Travaux à étaler sur plusieurs années.



31 mars 2016